

Comment gérer une violation des données ?

Une violation de données est un incident de sécurité qui concerne les données personnelles que détient un responsable du traitement. Or, la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 introduit une nouvelle obligation à la charge du responsable du traitement : la notification de **toute violation des données à caractère personnel dont il a connaissance** dès lors que celle-ci est **susceptible** d'engendrer un **risque pour les droits et libertés des personnes concernées**.

Le risque zéro n'existant pas, il est important de mettre en place des mesures en amont pour prévenir la survenance de toute violation mais également un plan d'action afin de faire face au mieux à la survenance d'un incident et d'y répondre conformément à la Loi.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique [ici](#)